

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

255 rue Martha Desrumaux
24000 PERIGUEUX

DECISION DU PRESIDENT

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux – Vente de matériel à l'EPIC Périmouv'.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 déléguant au Président certaines de ses attributions ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux a dans son stock une unité centrale dont elle n'a pas l'utilité.

Considérant que le Grand Périgueux a dû la mettre à disposition de l'EPIC Périmouv' pour le service de régulation.

Considérant que le montant de cette unité centrale est estimé à 200€ TTC.

Le Président,

DECIDE

- de vendre à l'EPIC Périmouv' une unité centrale pour un montant de 200€ TTC.

Fait à Périgueux, le

14 OCT. 2025

Le Président
Jacques AUZOU

Affichée le

15 OCT. 2025